



NOTRE DAME
d'Auteuil



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE

**ÉCHO DU RECOURS
DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE
AUPRÈS DU CONSEIL D'ÉTAT
DU 7 NOVEMBRE 2020**

- **« Creuser la largeur de notre foi »**
Interview de Monseigneur Éric de Moulins-Beaufort,
président de la Conférence des Évêques de France.
- **Décision du conseil d'État**
Les Évêques partagent la tristesse des fidèles.
Communication de la Conférence des Évêques de France



Mgr Éric de Moulins-Beaufort
© Diocèse de Reims

« CREUSER LA LARGEUR DE NOTRE FOI »

Interview de Mgr Éric de Moulins-Beaufort, président de la Conférence des Évêques de France (Journal Paris Notre-Dame)

L'assemblée plénière des évêques de France s'est déroulée en visioconférence, du 2 au 8 novembre 2020, sur fond de crise sanitaire et de contexte terroriste. A l'issue de cette assemblée, Mgr Éric de Moulins-Beaufort, président de la Conférence des Évêques de France, décrypte différents chantiers et défis abordés.

Paris Notre-Dame – À l'issue de leur assemblée plénière, les évêques ont pris acte de la décision du Conseil d'État qui maintient, à ce jour, l'interdiction de célébrer des messes publiques. Un certain nombre de catholiques font part de leur incompréhension. Que répondez-vous ?

Mgr Éric de Moulins-Beaufort – Le manque vital et charnel induit par l'interdiction des assemblées liturgiques est évident. Tout comme le sont la déception et la tristesse de nombreux fidèles, qui sont aussi celles des prêtres et des évêques, devant la décision du juge des référés. Ce dernier a néanmoins réaffirmé la liberté de culte comme liberté fondamentale, dans son exercice collectif, autant qu'individuel. Le juge a rendu clair qu'il était possible d'aller prier dans une église proche de son domicile, même à plus d'un kilomètre, ce qui est important pour les ruraux. Tout l'enjeu est de pouvoir concilier la nécessaire affirmation de notre liberté de culte, avec la protection de la santé de tous, et le soutien au système hospitalier. Le rejet de notre recours a été uniquement motivé par des raisons sanitaires, dans un contexte d'aggravation de la situation. Nous devons consentir un effort supplémentaire, en espérant retrouver des célébrations communes dans les semaines à venir. Il nous faut faire preuve de responsabilité et d'exemplarité dans le respect des règles fixées par les pouvoirs publics. Je sais que prêtres et paroissiens s'organisent pour que chaque fidèle puisse s'unir malgré tout au sacrifice eucharistique, qui est offert en chaque messe, toujours en union avec le peuple de Dieu tout entier. L'enjeu de notre vie est là : unir nos vies au sacrifice du Christ, le Fils bien aimé, pour qu'elles deviennent un sacrifice spirituel. Comment vivre de manière encore plus intense la fraternité chrétienne, en famille, entre paroissiens, nourris par l'adoration eucharistique, l'oraison, mais aussi le partage de la Parole de Dieu ? Ce dimanche, la première lecture nous a invités à nous nourrir de la sagesse de Dieu. Celle-ci ne se traduit pas par une inconsistance ni par la recherche d'un consensus mou, mais

par une invitation à creuser la largeur de notre foi. Si la colère ou la peur sont des sentiments bien naturels, un chrétien ne peut se laisser dominer par eux.

P. N.-D. – Les évêques réunis ont travaillé sur différents chantiers en cours, qui répondent aux défis actuels de l'Église. Parmi eux, son lien au monde agricole. Qu'en retirez-vous ?

E. M.-B. – Nos travaux d'une journée et demie sur ce thème (« Cultiver la terre et se nourrir ») ont été un sujet de joie, avec l'intervention d'acteurs professionnels et engagés, partageant des points de vue, clairs, francs, profonds. Rapprocher nos communautés catholiques des exploitations agricoles et des acteurs ruraux, comprendre leurs défis et voies d'avenir, est un devoir à la fois concret – comprendre le processus qui aboutit à ce que nous trouvons dans notre assiette – et spirituel. Invitation, d'autant plus en ces temps troublés, à louer le Dieu créateur, toujours mieux, toujours avec plus de conscience, pour sa bonté et ses bienfaits, ces fruits de la terre et du travail des hommes, offerts dans l'eucharistie, par le pain et le vin.

P. N.-D. – Pour la seconde fois, près de 180 laïcs participaient à l'assemblée, sur les questions d'écologie. Est-ce un pas vers plus de synodalité, thème du synode convoqué par le pape en 2022 ?

E. M.-B. – Nous avons vécu là une « petite dose » de synodalité. En plus de la joie profonde de la présence de ces laïcs à nos côtés, l'enjeu est que ces derniers puissent soutenir leurs évêques dans le déploiement des questions travaillées ensemble, au sein des diocèses. Si les évêques exercent, en collégialité, leurs responsabilités propres, ils sont heureux de pouvoir s'appuyer également sur les compétences, l'imagination, la créativité des fidèles, à travers les multiples charismes du corps du Christ.

Propos recueillis par Laurence Faure

DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT : **LES ÉVÊQUES PARTAGENT LA TRISTESSE DES FIDÈLES** Communication de la Conférence des Évêques de France

Paris, le 7 novembre 2020

La Conférence des Évêques de France (CEF) et Mgr Éric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims, président de la CEF, prennent acte de la décision du juge des référés du Conseil d'État rejetant leur requête contestant le décret n° 2020- 1310 du 29 octobre 2020 comme portant atteinte à la liberté de culte.

Le juge a rappelé que la liberté de culte était une liberté fondamentale et qu'elle s'exerçait tant individuellement que collectivement. Il a rejeté le recours en s'appuyant uniquement sur un motif sanitaire.

La Conférence des Évêques de France et Mgr Éric de Moulins-Beaufort resteront vigilants face à toute limitation de la liberté de culte dans un temps où, pour des raisons sécuritaires, les pouvoirs publics veulent renforcer leur surveillance de tous les cultes.

Les évêques déplorent avant tout que les fidèles demeurent ainsi dans l'impossibilité de participer à la messe, sommet de leur foi et rencontre irremplaçable avec Dieu et avec leurs frères.

Demander à pouvoir assister à la messe n'a rien d'une revendication catégorielle : la prière de l'Église catholique est universelle. Dans sa liturgie, elle supplie Dieu pour la paix et pour le bien de tous les peuples, sans oublier ceux qui exercent l'autorité et ont en charge le bien commun.

« Que chacun obéisse aux autorités » dit saint Paul (Romains 13, 1) : avec regret et conscient de l'effort spirituel qu'il demande, le Conseil permanent de la Conférence des évêques de France demande aux fidèles et aux prêtres de respecter cette décision.

Les églises restant ouvertes, elles sont des lieux qu'il faut habiter et où l'on peut venir pour se recueillir, prier, adorer le Seigneur et y recevoir les sacrements comme celui de la Réconciliation.

Le juge des référés a précisé que des instructions avaient été données par les pouvoirs publics pour que toute personne puisse se rendre dans une église proche de son domicile sans condition de distance et en cochant, dans l'attestation de déplacement, la case « motif familial impérieux ». Les ministres du culte peuvent continuer à recevoir des fidèles à et se rendre au domicile de ceux-ci comme dans les établissements dont ils sont aumôniers.

Les paroisses et les communautés sauront une nouvelle fois faire preuve d'ingéniosité pour nourrir la vie spirituelle de tous, même à distance, accompagner les enfants dans leur parcours catéchétique, soutenir les personnes âgées et isolées, servir les pauvres et les personnes en situation de précarité. Les évêques n'oublient pas les fidèles qui attendaient la célébration de leur baptême, de leur confirmation et de leur mariage

Le juge des référés a particulièrement tenu compte du fait que les règles actuelles vont faire d'ici le 16 novembre « l'objet d'un réexamen de leur caractère adapté et proportionné, ce qui suppose l'engagement à bref délai d'une concertation avec l'ensemble des représentants des cultes, destinée à préciser les conditions dans lesquelles ces restrictions pourraient évoluer ».

La Conférence des Évêques attend avec impatience la concertation annoncée.